



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Décembre 2020

### Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoints** : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER

**Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, Mme Anne FEY, M. Thierry FREY, M. Olivier HERBETH, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

### Absents excusés :

- M. Christian DOCK qui a donné procuration au 2<sup>ème</sup> Adjoint M. Albert ALLMENDINGER

### Est nommée secrétaire de séance : Karin ALESSANDRI

#### 1 – Procès-verbal de la séance du 2 Novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 Novembre 2020 a été adopté l'unanimité par les membres présents lors de la séance

#### 2 – Tarifs 2021

<b>Droit de photocopies</b>	
<b>Photocopies A4 Noir et blanc</b>	0,15 €
<b>Photocopies A4 couleur</b>	0,50 €
<b>Photocopies A3 Noir et blanc</b>	0,30 €
<b>Photocopies A3 couleur</b>	1,00 €
<b>Droit de publication</b>	5,00 € pour une durée d'affichage ne dépassant pas 1 mois puis 5 € pour chaque mois supplémentaire entamé
<b>Droit de place</b>	15 € par jour
<b>Echafaudage sur domaine public</b>	gratuit pour une durée ne dépassant pas 1 mois puis 10 € par semaine supplémentaire entamée

<b>Benne sur domaine public</b>	5 € par jour
---------------------------------	--------------

<b>Location du caveau</b>	65 € + 25 € pour le chauffage
---------------------------	-------------------------------

<b>Concessions dans le cimetière</b>	
Tombe simple (pour 30 ans)	100 €
Tombe double (pour 30 ans)	200 €
Case columbarium (pour 15 ans)	500 €
Renouvellement case Columbarium 15ans	300 €

<b>Mise à disposition exceptionnelle d'un agent communal</b>	50 € / heure entamée et agent et 80 € / heure entamée pour machines et tracteur avec chauffeur
--	--

<b>Location salle Ehret Wantz</b>	
Forfait journalier	30 € + 10 € pour le chauffage
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	500 € pour l'année

<b>Location salle ECOLE MATERNELLE</b>	
Forfait journalier	40 €
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	300 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	600 € pour l'année

### Adopté à l'unanimité

### 3 – Construction d'un groupe scolaire : attribution du marché de travaux lot 17C – Aménagements extérieurs – espaces verts

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 4 offres ont été réceptionnées suite à l'appel d'offre lancé pour le lot 17c Aménagement extérieurs – espaces verts en rappelant que le premier appel d'offres avait été déclaré sans suite, puisqu'un seul candidat avait répondu

Après analyse, vérification des offres et des renégociations par le Cabinet MP CONSEIL (assistant à maître d'ouvrage) et par la SARL d'Architecture Nathalie LARCHER – Nicolas METZGER, Architectes DPLG (en charge de la maîtrise d'œuvre), récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	AVANT NEGOCIATION H.T.	APRES NEGOCIATION H.T.
VOGEL TP	139 980,10 €	126 143,10 €
DENNI LEGOL	157 381,20 €	140 327,75 €
COLAS NORD EST	168 246,50 €	139 923,30 €
GROSS FLORENT	134 325,10 €	114 425,87 €

- **l'Entreprise Florent GROSS s'avère être la mieux-disante, arrivant en première position selon les critères de choix retenus pour l'attribution du marché :**
- **prix + renégociation**
- **valeur technique**
- **critère environnemental**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de travaux du lot 17C – Aménagements extérieurs et espaces verts à l'entreprise GROSS FLORENT pour un montant de 114 425,88 € H.T. après négociations

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de travaux,

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – ONF : Approbation du programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) pour 2021**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** les programmes des travaux d'exploitation présentés par l'ONF en forêt communale de Heiligenstein pour l'exercice 2021

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, bois d'industrie feuillus, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 5 750 € pour un volume total de 198 m<sup>3</sup>, sous réserve que les bois soient commercialisables

**DELEGUE** le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

**VOTE** les crédits correspondants à ces programmes :

- 1 600,00 € HT pour les travaux d'exploitation, les travaux de plantations ne seront toutefois pas effectués

**DEMANDE** la déduction des travaux de plantations du montant des frais d'exploitation

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir

**Adopté à l'unanimité**

## **5 - Remboursement de frais avancés par M. le Maire**

M. le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il a été amené à changer le téléphone portable du Maire, matériel appartenant à la commune et mis à sa disposition lors de son élection, au motif de vétusté

L'agence ORANGE a refusé le virement administratif et la somme de 460,84 € a été avancée par ses soins

Le Conseil Municipal  
Sous la présidence de Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Délibère et

**DEMANDE** à la trésorerie de bien vouloir procéder au remboursement des frais avancés par M. le Maire soit une somme 460,84 €

**IMPUTE** la dépense au compte 60632 en section de fonctionnement

**Adopté à l'unanimité**

**Moins la voix de M. le Maire qui a quitté la salle pour ce vote**

## **6 – Groupement de commandes concernant la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune dispose du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif 2021.

### **Adopté à l'unanimité**

## **7 – Divers**

### **A – Visite du chantier de l'école**

M. le Maire rappelle que Samedi 5 Décembre 2020, une visite du chantier de l'école a été organisée avec les élus, le personnel enseignant et le personnel communal.

Les travaux sont bien avancés et le planning devrait pouvoir être tenu pour une remise des clés au mois de mai.

### **B – Problème sur l'éclairage public**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le problème de l'éclairage public défectueux rue de la Montagne est enfin résolu. La facture est cependant conséquente, puisqu'il a fallu faire intervenir nacelle et main d'œuvre.

### **C – Mise à niveau des pavés au Cimetière**

Mme Karin ALESSANDRI fait part des remerciements qui lui ont été rapportés pour la mise à niveau des pavés au cimetière.

### **D – Réfection du Réservoir**

Mme Annie HEYWANG demande l'organisation d'une réunion avant d'entreprendre les travaux de réfection du réservoir d'eau potable, pour discuter entre autres de la délimitation du périmètre devant être clôturé. L'alimentation en eau se fera par la ville de Barr mais M. le Maire pense qu'il faudra prévenir les habitants d'éventuelles coupures d'eau.

## E- Voirie

M. le Maire est interrogé sur l'emplacement de stationnement qui doit être supprimé Rue Principale. A ceci, il précise que la suppression sera mise en œuvre dès réception de la peinture appropriée, c'est-à-dire très prochainement.

## F- Création d'un emplacement pour les containers à ordures de la salle polyvalente

M. le Maire propose de reporter la création de la plate-forme au printemps, lorsque les conditions météorologiques seront plus clémentes.

La séance est levée à 20 h 48.

**Le Maire :**

**Jean-Georges KARL**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JK', is written over the official seal.

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Inscription liste électorale

Il n'y aura pas de permanence exceptionnelle assurée le jeudi 31 Décembre 2020 pour les inscriptions sur la liste électorale. En effet, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (REU) au premier janvier 2019, il sera possible de s'inscrire en ligne.

Inscription en ligne sur service public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

## 2 – Sècheresse 2020

Les personnes ayant constaté des dégâts (fissures) à leur habitation en raison de la sècheresse de l'été dernier sont priées de se faire connaître au secrétariat de la mairie ou par mail.

Les démarches pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont envisagées.

## 3 – Smictom

### BACS JAUNES



Pas de collecte  
des bacs jaunes

semaine 53  
(du 28 décembre au 1<sup>er</sup> janvier)

Reprise normale  
des collectes



semaine 1

du 4 au 8 janvier 2021

En cas d'excédent exceptionnel, il reste possible d'apporter ses déchets recyclables en déchèteries\*.

\*ouvertes aux horaires habituels, hors jours fériés

Retrouvez toutes les infos utiles sur  
[www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)



## 4 – Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans, doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).



## 5 – Fermeture du secrétariat

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- M. le Maire : Jean-Georges KARL au 06 85 23 28 22

- Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe : Christine FASSEL-DOCK  
au 06 28 25 56 00

- M. l'Adjoint : Albert ALLMENDINGER au 06 70 19 18 15

Le Maire,  
Les Adjointes,  
L'ensemble du Conseil Municipal,  
et le Personnel Communal  
Vous souhaitent



**Commune de  
HEILIGENSTEIN**

**☎** : 03 88 08 90 90

**Fax** : 03 88 08 46 17

e-mail : [mairie@heiligenstein.fr](mailto:mairie@heiligenstein.fr)



**HEURES D'OUVERTURE  
DU SECRETARIAT  
DE LA MAIRIE  
EN 2021**

**Horaires d'ouverture  
du secrétariat de la mairie !**

<b>Jour</b>	<b>Heures d'ouverture</b>
<b>Mardi</b>	16 h 30 à 18 h
<b>Mercredi</b>	9 h à 11 h 30
<b>Vendredi</b>	9 h à 11 h 30
<p>En plus des heures d'accueil, une permanence téléphonique est assurée <b><u>Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00</u></b></p>	

Afin de permettre aux administrés, ne pouvant pas venir lors des heures d'ouverture, il est possible de contacter la mairie afin de convenir d'un rendez-vous en-dehors des heures d'accueil.

Pour tout renseignements

- Par téléphone : 03.88.08.90.90

- Par mail : [mairie@heiligenstein.fr](mailto:mairie@heiligenstein.fr) ou [mairie.assistant@heiligenstein.fr](mailto:mairie.assistant@heiligenstein.fr)